[Text]

Ms Dobbie: From Ontario.

Mr. Axworthy: No, I am sorry, the national association.

Ms Dobbie: But that association is headquartered in Ontario.

Mr. Axworthy: I do not care where they are headquartered, they represent all the food processors across Canada.

Ms Dobbie: We have not had that kind of reaction locally. Our members in the food processing industry have not expressed those concerns; so if you are saying these people are speaking for everybody right across the country, I have not had any experience of that.

Mr. Axworthy: I am sorry, I have met with people in that industry in Manitoba and they have expressed those concerns, Ms Dobbie.

Ms Dobbie: Well, they have not given us any-

The Chairman: I am sorry, the two of you may argue, but I am—

Mr. Crosby: Mr. Axworthy, your remarks are on record.

Mr. Axworthy: Mr. Crosby, are you in this cross-examination?

Mr. Crosby: No, I am just in this committee, and the words speak for themselves. You quote the words.

The Chairman: In any case, we have run out of time. I want to go to Mr. Reimer, please.

Mr. Reimer: Mr. Chairman, on a point of order. Mr. Axworthy referred to the Canadian groundfish decision and certain Canadian programs that he states were found to be countervailable subsidies. I understand the U.S. Department of Commerce did not accept all the complainants' allegations in its preliminary determination. Second, I understand the Department of Commerce's final determination was more limited in scope than its preliminary determination. So for the record, Mr. Chairman, is Mr. Axworthy saying that the U.S. final determination found the following programs to be countervailable subsidies: the UI, ERDA, and any others? I wonder if he would please respond.

Mr. Axworthy: Seeing as I am now being asked the questions, in the October 1986 ICT decision—

The Chairman: I am going to interrupt you. I really think we cannot allow discussion between two members of the committee when we have a witness present.

Mr. Reimer: All right.

[Translation]

Mme Dobbie: De l'Ontario.

M. Axworthy: Non, je suis désolé, l'Association nationale

Mme Dobbie: Mais le siège social de cette association est situé en Ontario.

M. Axworthy: Quel que soit l'endroit où est situé son siège social, cette association représente tous les transformateurs d'aliments au Canada.

Mme Dobbie: Au niveau local, la réaction de nos membres a été fort différente. Ils n'ont pas manifesté ce genre de préoccupations de sorte que si vous affirmez que ce groupe parle au nom de tous les transformateurs d'aliments du Canada, je dois signaler que je n'en ai pas eu connaissance.

M. Axworthy: Je regrette, j'ai rencontré des représentants de cette industrie au Manitoba et c'est là le genre de préoccupations qu'ils ont manifesté, madame Dobbie.

Mme Dobbie: Eh bien, ils ne nous ont pas donné. . .

Le président: Je suis désolé, vous avez le droit d'échanger des arguments, mais je suis. . .

M. Crosby: Monsieur Axworthy, je vous signale que vos commentaires sont enregistrés officiellement.

M. Axworthy: Monsieur Crosby, participez-vous également à cette interrogatoire?

M. Crosby: Non, je fais seulement partie de ce Comité et le sens de vos paroles est clair. C'est vous qui citez ces paroles.

Le président: Quoiqu'il en soit, le temps est écoulé. Je voudrais donner la parole à M. Reimer.

M. Reimer: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. M. Axworthy a mentionné la décision canadienne sur les poissons de fond ainsi que certains programmes canadiens qui pourraient entraîner, d'après lui, l'imposition de droits compensatoires. Je pense que le U.S. Department of Commerce n'a pas retenu toutes les allégations du plaignant lorsqu'il a rendu sa décision préliminaire. Deuxièmement, je pense que la décision définitive du Department of Commerce a une portée beaucoup plus restreinte que sa décision préliminaire. Pour le compte rendu, monsieur le président, je voudrais savoir si M. Axworthy affirme que la décision finale américaine a conclu que les programmes suivants pourraient donner lieu à des droits compensatoires: l'AC, l'EDER et d'autres? Je voudrais savoir s'il est disposé à me répondre?

M. Axworthy: Puisque c'est à moi que l'on pose ces questions en ce moment, la décision du CCI d'octobre 1986. . .

Le président: Je dois vous interrompre. Je ne pense pas que nous puissions autoriser une discussion entre deux membres du comité alors que nous avons un témoin devant nous en ce moment.

M. Reimer: Très bien.